

Opérations de peinture routière

Centre de Gestion
du DOUBS

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Service Prévention



Le marquage au sol sur chaussée est une opération courante dans les collectivités. Le risque routier est bien sûr le premier risque auquel on fait référence lorsqu'il est question de peinture routière, mais, bien qu'il soit prépondérant, il n'est pas le seul à prendre en compte afin d'organiser un chantier en toute sécurité.



Législation applicable

Code du travail

Art. R.4412-1 et suivants
Art. R.4412-59 et suivants
Art. R.4541-1 et suivants

Autres sources :

Instruction interministérielle sur la signalisation routière livre I, 8^{ème} partie



Une exposition à de multiples risques

Le marquage routier, qu'il concerne des chemins communaux ou des axes plus importants, qu'il soit effectué à l'aide d'engins motorisés ou manuellement, expose les agents à de nombreux risques :



- Risques liés à la circulation routière,
- Risques liés à l'utilisation de produits chimiques,
- Risques liés aux manutentions manuelles,
- Risques liés aux gestes répétitifs et aux postures de travail,
- Risques liés au bruit,
- Risques liés aux chutes de plain-pied,
- Risques liés au travail en extérieur et aux conditions climatiques,
- ...

Préparez le chantier

Côté peinture et produits

Lors de la préparation des peintures, portez les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires c'est-à-dire :

- gants nitriles norme EN374,
- masque à cartouche de type A3 (catégorie à préciser à partir de la FDS),
- tenue de travail,
- chaussures de sécurité,
- lunettes contre les projections pendant la préparation.



Préparer les produits à l'extérieur ou dans un endroit ventilé.

Respectez les dosages et conseils de préparation, ne mélangez pas des produits si cela n'est pas prévu par le mode opératoire.

N'utilisez pas des bouteilles alimentaires pour vos mélanges et dilutions.

Côté organisation du chantier

Prévoyez l'intervention un jour où il n'y a pas de phénomène météorologique majeur (grand vent, fortes chaleurs).

Préparez votre intervention (planifiez le chantier aux jours et/ou aux heures les plus creux, parcours cohérent).

Préparez les panneaux de signalisation nécessaires en nombre suffisant (AK5, panneau chantier mobile, cônes, circulation alternée si besoin...).

Côté matériel

Vérifiez le bon fonctionnement des engins et outils.

Chargez le matériel nécessaire (panneaux, peinture...) dans le camion, la remorque ou le véhicule léger. Lors de ces opérations : utilisez des aides à la manutention, utilisez les rampes de chargement pour la machine de traçage si vous en avez une, portez à deux lorsque cela est possible, gardez le dos bien droit, pliez les genoux et utilisez les muscles des cuisses.



Pendant le chantier

Portez les équipements de protection individuelle nécessaires :

- tenue de travail ou à défaut gilet haute visibilité,
- genouillères lorsque vous êtes amené à travailler à genoux,
- gants nitriles norme EN374,
- masque à cartouche de type A3 (catégorie à préciser à partir de la fiche de données de sécurité),
- chaussures de sécurité.



Protégez vous contre le bruit si vous utilisez une machine de marquage.

Protégez vous du chaud et du soleil : faites des pauses régulièrement et buvez de l'eau, portez des vêtements couvrant et une casquette.

Signalez le chantier (pose des panneaux de l'amont du chantier vers le chantier en respectant les principes de signalisation de chantier temporaire). Maintenez une signalisation adaptée aux déplacements du chantier.

Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas pendant l'application des peintures. Lavez vous les mains en fin d'activité et avant de manger, boire ou fumer même si vous avez porté des gants.

Après le chantier

Relevez la signalisation temporaire (dans le sens chantier vers l'amont du chantier).

Éliminez les restes de peinture non utilisée et les contenants souillés.

Nettoyez et rangez le matériel, assurez une maintenance préventive ou curative si besoin.

Pour l'hygiène des mains, utilisez des produits de nettoyage spécialisés, interdisez le nettoyage des mains avec des solvants.



Bonne pratique :

En début de campagne de peinture routière, organiser avec l'ensemble des agents concernés un rappel sur les consignes de balisage, de port des EPI, de tenue du chantier... Cela permet à chacun de prendre conscience des risques auxquels il sera exposé et de se remémorer les consignes de sécurité en vigueur.

Les formations :

- Formation à la prévention des risques liés aux activités physiques (PRAP)
- Formation à la signalisation des chantiers temporaires
- Formation aux risques chimiques

En complément, les fiches du CDG à lire :

- Fiche réglementation R17 sur les produits cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction
- Fiches sécurité S10 sur la signalisation routière temporaire, et S15 sur les manutentions manuelles
- Fiches équipements E01 sur les protections individuelles contre le bruit, E02 sur les gants, et E04 sur les protections respiratoires